

*Immigration—Loi*

Figurent parmi ces organismes, le Conseil ethnoculturel du Canada, représentant la plupart des groupes ethniques du pays, le Barreau canadien, le Congrès juif canadien, le Congrès du travail du Canada et le Conseil des Églises du Canada, dont font partie les grandes Églises non catholiques: l'Église Anglicane, l'Église Unie, l'Église Presbytérienne, le Mennonite Central Committee, l'Armée du Salut, les Quakers et les Baptistes. Il faut aussi compter World Relief du Canada qui représente 23 confessions évangéliques protestantes. Mais le dernier, et non le moindre, et je voudrais que le député qui est intervenu tout à l'heure soit ici pour m'entendre, la Conférence des évêques catholiques du Canada. C'est donc le comble du ridicule de prétendre que ces organismes, dont la plupart, sinon tous, sont apolitiques, font partie d'une coalition libérale socialiste, qu'ils interviennent par intérêt politique, et c'est à se demander pourquoi un député ferait pareille insinuation.

Ces organismes ne veulent pas laisser entrer n'importe qui au Canada. Ils savent bien, comme tout le monde, que le gouvernement, quelle que soit son allégeance politique, ne pourrait pas accepter tous les immigrants et tous les réfugiés.

Nous vivons dans l'un des meilleurs pays du monde. Notre niveau de vie est parmi les plus élevés. Et nous sommes aussi l'un des pays les plus démocratiques du monde. Par conséquent, des gens de partout voudraient venir au Canada. Et aucun gouvernement ne pourrait les accepter tous. Nous savons, et tous les organismes qui dénoncent ce projet de loi savent aussi, que bien des gens viennent réclamer le statut de réfugié au Canada, non pas pour trouver un refuge, mais pour des raisons économiques ou autres.

Nous admettons aussi qu'un gouvernement doit adopter des modalités législatives raisonnables en matière de sélection et d'enquête. Mais ce projet de loi ne comporte rien de tel. Il fait fi des recommandations des organismes que j'ai énumérés. Il passe outre à celles du rabbin Gunther Plaut, nommé par l'ancien gouvernement libéral pour examiner le problème des réfugiés et pour proposer des mesures concernant les demandes de statut de réfugié. Il a déposé un rapport après l'élection du gouvernement conservateur. Ses propositions étaient très éclairées, très logiques et très humanitaires. Le comité permanent de l'emploi et de l'immigration a tenu, ensuite, toute une série d'audiences sur ce sujet. Ce comité, comme tous les comités de la Chambre, comptait une bonne majorité de députés conservateurs. Il a présenté des recommandations très valables. Des recommandations dont le gouvernement n'a pratiquement tenu aucun compte en rédigeant ce projet de loi.

Selon le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ce projet de loi est contraire à notre engagement envers les Nations Unies en ce qui concerne le traitement des réfugiés. Le gouvernement a prouvé hors de tout doute que sa politique ne repose sur absolument aucun principe. Il suffit pour s'en convaincre de voir comment le gouvernement a traité

deux groupes de personnes qui avaient demandé le statut de réfugié dans des circonstances très semblables.

● (1630)

D'abord, des Tamouls sont débarqués sur la côte de la Nouvelle-Écosse et ont demandé le statut de réfugié. Le gouvernement fédéral les a fort bien accueillis. Le premier ministre (M. Mulroney) leur a assuré qu'ils seraient traités de façon amicale. On a alors supposé, à très juste titre, que le statut de réfugié leur serait accordé.

Un an plus tard, un groupe similaire de plus d'une centaine de Sikhs débarquait dans les mêmes circonstances sur les plages de la Nouvelle-Écosse. Ceux-là ont eu droit à un accueil plutôt froid. On nous a dit qu'ils n'étaient pas de véritables réfugiés et qu'on ne leur accorderait pas facilement le statut de réfugié. Pourquoi? Leur cas était identique à celui du premier groupe. Le gouvernement a tenu compte de ce qu'il croyait être le sentiment des Canadiens. Il en vint à la conclusion que les Canadiens en avaient assez et qu'ils voulaient se montrer durs envers les prétendus réfugiés. Le gouvernement avait l'impression que les Canadiens ne voulaient pas laisser entrer ces personnes au Canada. Le gouvernement a donc modifié sa position et présenté ce projet de loi.

Les groupes qui ont protesté contre un projet de loi de ce genre ont bien précisé qu'ils voulaient que le gouvernement traite les demandeurs du statut de réfugié avec équité, humanité, honnêteté et rapidité. Ils n'ont pas dit que tout demandeur devrait être autorisé à rester au Canada. Le gouvernement a montré qu'il est incapable non seulement d'adopter une politique fondée sur des principes mais encore de traiter les demandes rapidement et équitablement.

Je rappelle aux députés qu'il y a plusieurs années, des centaines de Portugais ont trouvé asile au Canada en demandant le statut de réfugié. Ils prétendaient qu'ils étaient des Témoins de Jehovah et que, en tant que tels, ils étaient persécutés au Portugal. Ce n'était évidemment et manifestement pas vrai. Le gouvernement a mis des mois à prendre une simple décision qui aurait coupé court à pareille absurdité. Il lui aurait suffi de prévoir une réglementation précisant que les personnes désireuses d'immigrer au Canada du Portugal doivent se munir d'un visa, qu'on peut obtenir à l'ambassade du Canada au Portugal. Mais il s'en est abstenu.

La même chose s'est produite lorsque des centaines de Turcs se sont présentés à la frontière du Canada et ont prétendu être victimes de poursuites et de persécutions dans leur pays. C'était à un moment où la Turquie avait entrepris sa démocratisation. Ces personnes n'avaient pas cherché refuge au Canada quand la Turquie était gouvernée par des militaires qui arrêtaient les citoyens, les jetaient en prison, et même pire. Là encore, le gouvernement a mis un temps fou avant d'insister pour que les Turcs désireux d'immigrer au Canada obtiennent auparavant un visa.